



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

*Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré*

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des Bouches du Rhône - 27 septembre 2019

Déclaration liminaire

Le SIAES dénonce et combat, depuis 20 ans, dans toutes les instances, la destruction de l'École républicaine, du dialogue social et de la fonction publique. Destruction scandaleuse qui connaît une grosse accélération en cette année 2019 avec la publication de la loi Dussopt.

L'opposition du SIAES et d'une majorité de syndicats à la réforme du baccalauréat, à la réforme du lycée, à la réforme de la voie professionnelle, à la réforme du collège, est balayée d'un revers de main par le Ministre qui continue d'imposer ses réformes en tentant de faire croire qu'elles sont approuvées par les professeurs.

Les attaques sans précédent contre la Fonction Publique, les statuts, le paritarisme, les droits des fonctionnaires entraînent la suppression de tous les acquis et de toutes les protections mises en place après la seconde guerre mondiale et remettent totalement en cause le modèle de la Fonction Publique.

Face à ces différents bouleversements, le professeur se retrouve seul face à des risques psychosociaux :

- Seul face aux incivilités de plus en plus nombreuses et violentes, tant verbales que physiques, d'élèves, de parents d'élèves ;
- Seul face à l'opinion publique devenue défavorable aux fonctionnaires en général et aux professeurs en particulier ;
- Seul face à la une pression hiérarchique exercée à tous les échelons, les différentes réformes actant, notamment, un pouvoir grandissant donné aux chefs d'établissement, aux IEN ;
- Seul face à un modèle de management inspiré du secteur privé qui avec les conséquences désastreuses que l'on connaît dans l'affaire France Télécom ;
- Seul face aux dégradations des conditions de travail, à l'augmentation de la charge de travail, à la multiplication des tâches administratives et à des exigences accrues ;
- Seul face à de nombreuses injonctions, parfois contradictoires, prenant le pas sur la liberté pédagogique individuelle ;
- Seul face aux conflits de valeur, car n'oublions pas qu'enseigner est avant tout une vocation ;
- Seul face à l'insécurité socio-économique grandissante malgré les annonces ministérielles (baisse du pouvoir d'achat, gel du point d'indice, baisse annoncée du montant de la retraite...) ;
- Seul face au sentiment d'impuissance et à la fatigue psychologique qui peuvent avoir des conséquences dramatiques, comme le suicide.

Au regard de cette liste non exhaustive, si on analyse le questionnaire de Karasek qui est devenu le principal outil d'évaluation des facteurs psychosociaux au travail, on peut conclure que l'enseignant au centre de ces bouleversements institutionnels est confronté à la souffrance au travail, au stress, au BURN OUT.

En effet, selon Karasek, la combinaison d'une forte demande psychologique, d'une faible latitude décisionnelle, qu'il nomme le JOB STRAIN, est un facteur de risque pour la santé important et non négligeable.

Associé au manque de soutien social au travail, Johnson a utilisé le terme, **d'ISO STRAIN** pour caractériser une situation qui cumule « **JOB STRAIN** » et « **ISOLATION** ».

Face au constat que les enseignants sont de plus en plus confrontés à cet ISO STRAIN, qualifié par certains de simples ressentis, le SIAES estime qu'il s'agit bien de risques psychosociaux.

Par conséquent, les maladies professionnelles liées à ce mal être, devront être prises en charge par le Ministère et les différents niveaux de la hiérarchie, selon L'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique.

A ce titre, le SIAES demande la mise en place d'un REEL plan d'action pour faire face aux conséquences de ces transformations. Pour le SIAES, il est urgent d'anticiper ces risques, de les éliminer à la source et de s'occuper réellement de la santé des professeurs :

- Le SIAES demande qu'une réponse écrite ou un accusé réception soient délivrés dans un délai de 72 heures (droit de réponse aux administrés) pour chaque fiche violence, DGI, demande inhérente à la santé de l'agent... afin que celui-ci sache que sa demande a été enregistrée. Il est inadmissible de laisser des personnels en situation de détresse sans réponse.

- Le SIAES demande, en cas de situation de crise, comme pour le drame de la rue d'Aubagne, que le soutien matériel, financier et moral apporté aux personnels soit immédiat

- Nous demandons, a minima, que les critères permettant à l'administration de définir les R.P.S pour le Rectorat soient utilisés réellement et portés à la connaissance du CHSCT 13 à savoir pour rappel : le taux d'absentéisme pour raison de santé, le taux de rotation des agents, mais aussi le taux de demande de rendez-vous à la médecine de prévention, le taux d'actes de violence physique envers les personnels. Pour cela, il faut qu'une enquête soit réalisée et que les enseignants osent rédiger des fiches violences, des fiches DGI et que les DUER soient remplis.

A ce titre, le SIAES demande qu'une campagne de relance de l'administration à destination de tous les établissements du second degré soit faite pour les inciter à remplir le DUER, comme le précise le code du travail : champs obligatoires et optionnels.

En effet, après analyse, 8 % seulement des établissements du second degré ont rempli les champs obligatoires et 4 % les champs optionnels, alors que quasiment toutes les circonscriptions du premier degré les ont remplis partiellement ou totalement (30 sur 36) soit 83 %. Pour comparaison, 3 lycées sur 150 lycées (soit 2 %) et 23 collèges sur 187 (soit 12 %).

- Le SIAES exige que la formation aux RPS initiée à l'attention de la hiérarchie se fasse en lieu et place de leur formation managériale. Les deux étant antinomiques.

- Le SIAES, syndicat de l'enseignement secondaire, demande qu'une enquête sur le même principe que celle diligentée pour le premier degré sur les RPS soit menée dans le second degré.

- Le SIAES pense également qu'il serait intéressant de mettre en place une enquête sur la QVT (qualité de vie au travail) des personnels du premier et du second degré, sachant que pour les salariés du privé, 72 % en sont satisfaits (taux de satisfaction en augmentation notable depuis le traitement de l'affaire France Télécom)

- Enfin, le SIAES demande que les enseignants puissent enfin bénéficier d'une visite médicale tous les cinq ans comme la loi le précise. La visite médicale étant l'unique recours des personnels en souffrance (ou qui parfois ignorent qu'ils sont en souffrance), SEULS face aux RPS. **« Le travail c'est la santé, Mais à quoi sert alors la médecine du travail ? »** Citation de Pierre Dac que l'Etat semble avoir pris à son compte car 80 % des personnels de l'éducation nationale n'ont jamais été convoqués à une quelconque visite médicale.

Pour terminer, le SIAES se félicite de la réponse de Monsieur le directeur académique suite aux avis énoncés lors du CHSCT extraordinaire du 16 septembre 2019 concernant le tragique passage à l'acte de Mme #####. Nous serons très attentifs au suivi de ce dossier.

Dans l'attente que des réponses efficaces et concrètes soient apportées, l'enseignant SEUL face aux R.P.S trouvera le SIAES à ses côtés pour l'informer, l'aider et le défendre.

Christophe CORNEILLE et Marie Christine GUERRIER
Membres du CHSCT 13 au titre du SIAES